

Les anti ont encore du gaz

Trois cents manifestants contre l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste étaient sur le marché, samedi matin, pour informer le public.

«Gaz de quoi ? », « Y'en a ici ? », « Mais c'est fini, la ministre l'a dit, non ? »... Voici quelques réflexions entendues samedi matin dans le sillage du cortège des quelque 300 opposants à l'exploitation du gaz de schiste, au cœur du marché. « Nous ne sommes pas là pour mettre le bazar. C'est un mouvement citoyen à but informatif », explique Dominique Pouyer-Hue, porte-parole du comité de vigilance du Périgord Gaz de schiste non merci !

« Abomination »

À proximité, Vincent Flaquière, maire de Simeyrols et président de la Communauté de communes (CdC) du Carluxais, bardé de son écharpe tricolore, est au premier rang. « Je me sens, en tant que personne, en tant qu'élu, concerné par cette abomination qu'est cette exploitation des gaz de schiste. La Communauté de communes du Carluxais Terre de Fénélon est dans son intégralité dans ce fameux permis dit de Cahors. »



Banderoles, pancartes, porte-voix et pétitions étaient les outils éducatifs des manifestants, samedi au marché. PHOTO F. D.

Les élus des onze communes de la CdC ont réagi de manière unanime en votant une délibération contre l'exploitation dans leur commune, et au niveau de la Communauté de communes. Ils ont aussi pris une ligne budgétaire de 1 100 euros pour acheter douze banderoles de 3 mètres sur un avec écrit « Non au gaz de schiste ». Depuis la semaine dernière, elles trônent dans les 11 villages et sur la maison de tourisme de Rouffillac.

Pourquoi les opposants sont-ils toujours mobilisés malgré le vote par les députés d'une loi interdisant la fracturation hydraulique ? « Le Sénat a adopté un amendement en commission, il y a trois jours, sur la fracturation hydraulique expérimentale. C'est un retour en arrière sur une loi déjà très permissive, puisqu'elle n'abroge pas les permis », estime la porte-parole.

Une autre menace

Les membres du comité de vigilance, qui passent beaucoup de leur temps à se renseigner sur le dossier et à informer les politiques et les citoyens, ont repéré une autre menace. « Une thèse serait sortie sur la fracturation électrique. Mais quelle que soit la technique, à partir du moment où les roches sont fracturées, on ne contrôle pas ce qui remonte. Les produits naturels enfermés dans les roches, comme des gaz et des matières telles que le plomb, le mercure, le lithium, le césium, etc., sont libérés. »

Tant que l'exploitation, l'exploration et la fracturation ne sont pas interdites, que les permis ne sont pas abrogés, Dominique Pouyer-Hue et ses amis ne désarmeront pas. « Le 1er juin, le Sénat votera ce qui est sorti de la commission. Et c'est une honte. Il faut continuer d'informer les gens. Le PDG de Total a dit que ce qui a été voté n'exclut pas la possibilité pour les compagnies de rester titulaires de leurs droits miniers, et qu'il fallait faire en sorte qu'un jour les gens comprennent qu'on puisse faire de la fracturation hydraulique de manière propre. »